

Communication aux actionnaires de Pearl Gold AG

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je m'adresse à vous en ma qualité de présidente du conseil d'administration de la Société Pearl Gold AG, au nom de ce Conseil et en accord avec Me Fabio Algari, Administrateur Judiciaire de notre société nommé par le tribunal de commerce de Francfort.

Au cours des dernières semaines, de nombreux actionnaires se sont adressés à nous, directement ou indirectement, ou bien encore à Me Algari, afin d'obtenir des informations et éclaircissements sur la situation actuelle de notre société et sur son principal actif: la participation de 25% détenue dans la société Malienne Wassoul'Or S.A, qui elle-même possède la mine d'or de Kodiéran et dont le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Aliou Boubacar Diallo, actuellement candidat à la Présidence du Mali.

Bien que pour certaines tout à fait légitimes, il ne nous a pas été possible de répondre immédiatement à ces diverses interrogations, d'une part en raison de l'impossibilité de rompre l'égalité de traitement entre les actionnaires et de fournir une information égale pour tous, d'autre part en raison de la nécessité de recueillir un certain nombre d'éléments et de pouvoir faire un point précis sur la situation juridique, économique et financière de la société telle qu'elle ressort des quatre années précédents nos mandats respectifs.

Comme vous le savez, notre société a connu des années difficiles marquées par de graves dissensions initiées par un groupe d'actionnaires minoritaires poursuivant des objectifs qui semblent aller à l'encontre des intérêts de notre société.

Telefon: +49 30 59 00 30 4 - 36

Telefax: +49 30 59 00 30 4 - 48

E-Mail: info@pearlgoldag.com

Kurfürstendamm 213
10719 Berlin

Germany

HRB 84285 Amtsgericht Frankfurt am Main

Vorstand: Julia Boutonnet

Aufsichtsratsvorsitzender: Gregor Hubler

L'ancienne direction de Pearl Gold a délaissé les affaires courantes pour se concentrer sur l'initiation de diverses procédures judiciaires au Mali :

1. certaines visant notamment la liquidation de notre seul actif, la société Wassoul'Or SA,
2. procédures qui ont été très coûteuses financièrement pour Pearl Gold AG avec, à la clé, des montages financiers contestables pour faire entrer des liquidités dans la société,
3. procédures qui ont conduit à une rupture pure et simple de toute relation entre Pearl Gold, M. Diallo et la société Wassoul'Or SA et à la condamnation de notre société à verser aux sociétés contrôlées par M. Diallo une somme de près de 38 millions d'euros à titre de dommages et intérêts.

Par ailleurs les comptes annuels de notre société n'ont pas été établis depuis 2013, soit quatre exercices en souffrance (2014-2017) avec les absence de certification et approbations par l'Assemblée Générale des actionnaires corrélatives.

Enfin, diverses plaintes pénales ont été déposées par certains actionnaires contre d'autres et vice-versa, ainsi que par Pearl Gold contre certains de ses actionnaires, tant sous l'égide de l'ancienne Direction que par l'Administrateur Judiciaire, et ceci tant en Allemagne qu'en France ou au Mali.

Des journalistes ont également été impliqués ou instrumentalisés pour écrire des articles sur les uns et les autres, le tout au préjudice de l'image de notre société dont la réputation a été fortement atteinte, repoussant les investisseurs potentiels.

La crise de confiance qui existe aujourd'hui entre la Direction de Pearl Gold AG et son actionnariat est légitime dans le sens où une information doit effectivement être fournie concernant la situation de notre société et la mine, dès lors que nous sommes à même de fournir ces informations.

Nous rappelons en effet et à ce titre que Pearl Gold AG n'est qu'actionnaire minoritaire de la société Wassoul'Or SA, et n'est par conséquent pas en mesure d'influencer les décisions de cette dernière comme le ferait un actionnaire majoritaire. Il reste cependant regrettable que l'ancienne Direction de Pearl Gold continue d'instrumentaliser certains actionnaires minoritaires en faisant régner un climat de tension, d'agressivité et de dénigrement permanent ce qui oblige la Direction à être particulièrement prudente quant aux informations que nous dévoilons.

En toute hypothèse, nous avons décidé, en concertation avec l'Administrateur Judiciaire, de rétablir une communication adéquate de la société .

Dans le cadre de cette démarche, nous allons publier prochainement un point sur la situation

juridique, économique et financière de la société sur la base des informations recueillies depuis notre nomination. En complément, des documents pertinents seront mis à la disposition

des actionnaires. Pour le reste, le secret des affaires et les positions clairement malintentionnées de certains actionnaires nous incitent à demeurer très prudents sur les informations communiquées.

Au nom de notre Conseil d'administration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les actionnaires, à notre engagement le plus sincère pour le bénéfice de Pearl Gold et de tous ses actionnaires.

Julia Boutonnet